

Judith Rainhorn La « Sécu », une vision ambitieuse de la solidarité collective

La Sécurité sociale a permis d'améliorer l'état de santé de la population, favorisé l'allongement de l'espérance de vie, soutenu les familles et donné aux retraités des ressources, rappelle l'historienne

Le contexte

L'ordonnance fondatrice de la Sécurité sociale a été signée le 4 octobre 1945 par le gouvernement provisoire du général de Gaulle. Pensée comme une conquête sociale majeure, elle demeure un pilier du modèle français, garantissant à chacun une protection face aux aléas de la vie. Mais ce 80^e anniversaire survient dans un contexte de fortes tensions : vieillissement de la population, inégalités territoriales et pressions budgétaires nourrissent le débat public. Pour interroger ces enjeux, il est crucial de s'approprier l'histoire de la « Sécu » : comment s'est-elle construite ? Quelles en sont les racines ? C'est ce à quoi s'emploiera une table ronde, intitulée « La « Sécu », un modèle français ? », organisée le 9 octobre dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire de Blois dont « Le Monde » est partenaire. Informations : rdv-histoire.com

Rarement une institution aura été autant célébrée et autant critiquée. Créée dans l'élan de la Libération, la Sécurité sociale fête ses 80 ans dans un climat paradoxal : son objectif fondateur – garantir « à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes » – reste d'une évidente actualité. Pilier du modèle social redistributif français, elle est pourtant régulièrement accusée de « coûter trop cher », voire de plomber l'économie française.

Récurrentes, ces critiques oublient qu'elle est autant un élément fondamental de la solidarité intergénérationnelle qu'un investissement pour l'avenir : en préservant la santé, en réduisant la pauvreté et en amortissant les risques individuels comme les crises collectives – pensons à la pandémie de Covid-19 –, elle évite des coûts économiques et sociaux incomparablement plus lourds.

Comment la « Sécu » peut-elle faire face au vieillissement de la population, à l'augmentation des coûts de santé, à la montée des emplois précaires, autant de défis qui fragilisent son financement ? Pour répondre à cette question, l'histoire ne peut pas prédire l'avenir mais elle peut aider à le penser. L'un de ses nombreux enseignements est que l'efficacité de la sécurité sociale réside précisément dans son caractère universel et solidaire. En plongeant au cœur des archives publiques, et grâce à une ample collecte de témoignages oraux menée par le comité d'histoire de la

Sécurité sociale, historiennes et historiens continuent d'éclairer aujourd'hui le système de protection sociale « à la française », à la suite du pionnier Henri Hatzfeld (1919-2019).

L'analyse des étapes de sa construction légale depuis un siècle et demi, la mise au jour des « petites mains » de la protection sociale souvent oubliées, ou encore la comparaison du modèle français avec d'autres expériences en Europe et dans le monde nous apprennent beaucoup : la dernière livraison de la *Revue d'histoire de la protection sociale* (n° 18, 2025) commémore ce « moment 1945 » en faisant dialoguer les trajectoires nationales depuis quatre-vingts ans, du Japon à la Belgique, de l'Allemagne au Royaume-Uni, de l'Italie aux États-Unis.

L'idée d'un système collectif de protection sociale n'est pas née en 1945. Elle plonge ses racines dans l'histoire longue de l'assistance aux indigents et, au tournant du XX^e siècle, dans la volonté partagée de résoudre ce qu'on nomme alors la « question sociale », c'est-à-dire

la pauvreté et la précarité qui dominent l'existence des populations marquées par les transformations économiques majeures des sociétés industrielles et urbaines.

Dans un mouvement lancé par l'Allemagne, dès les années 1880, la France s'engage, comme plusieurs États européens, dans une voie interventionniste en matière sociale, qui se traduit par des lois créant ou améliorant la prise en charge des accidents du travail (1898) et des maladies professionnelles (1919), les pensions de retraite pour les ouvriers et les paysans (1910), ou encore le congé de maternité indemnisé pour les salariées (1913).

Entre 1928 et 1930, les lois sur les assurances sociales instaurent un système complet et obligatoire de couverture des risques de l'existence pour les salariés de l'industrie et du commerce en France. Les États-Unis, frappés de plein fouet par la violence d'une crise économique inédite, créent, en 1935, un système de sécurité sociale dans le cadre du New Deal.

Entraide obligatoire

Comme la Grande Guerre en son temps, le second conflit mondial a joué un rôle d'accélérateur, et ses lendemains voient une impulsion commune pour poser les bases d'une société plus juste. La misère des vieux travailleurs qui peinent à subsister, la cruelle mortalité infantile qui contrarie l'élan démographique, l'état de santé médiocre de la population sont des obstacles à la cohésion sociale.

Instauré par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, le dispositif français de sécurité sociale se distingue par son ambition : il a vocation, à terme, à couvrir toute la population et à regrouper dans un système unique les risques de la vie – maladie, vieillesse, maternité, famille, travail. Le modèle, conçu par le haut fonctionnaire Pierre Laroque et ses colla-

borateurs, et dont la mise en œuvre politique est portée par le ministre du travail, Ambroise Croizat, vise une universalité qui tranche avec les dispositifs fragmentés d'avant-guerre.

Depuis quatre-vingts ans, la Sécurité sociale a profondément transformé l'existence des populations en France. Elle a permis l'amélioration spectaculaire de l'état de santé de la population, favorisé l'allongement de l'espérance de vie (de 66 ans en 1950 à plus de 82 ans aujourd'hui), soutenu les familles par les allocations et donné aux retraités des ressources qui les ont massivement sortis de la pauvreté.

Système d'entraide collective et obligatoire, la « Sécu » a aussi contribué à cimenter le lien social. Dans une société traversée par des fractures économiques, culturelles, sociales et politiques, elle a consolidé le socle solidaire : chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins.

Retracer l'histoire de la Sécurité sociale, c'est regarder en arrière pour réaffirmer un principe d'avenir : dans une société incertaine, marquée par la globalisation, la crise environnementale et l'accroissement des inégalités sociales et territoriales à toutes les échelles, la protection sociale est plus que jamais l'expression d'un choix politique collectif. Pour réinventer les solidarités – par une meilleure prévention de la santé, une couverture adaptée aux nouvelles formes d'emploi, un soutien accru aux aidants –, son esprit fondateur reste une boussole. ■



**LE MODÈLE VISE
UNE UNIVERSALITÉ
QUI TRANCHE AVEC LES
DISPOSITIFS FRAGMENTÉS
D'AVANT-GUERRE**

Judith Rainhorn, historienne, préside le conseil scientifique du comité d'histoire de la Sécurité sociale